

*Paris, le 14 octobre 1839*

*Monsieur le Maréchal,*

*Jusqu'à ce jour, le territoire que nous occupons dans le nord de l'Afrique a été désigné dans les communications officielles soit sous le nom de «possession française dans le nord de l'Afrique», soit sous celui de «Ancienne Régence d'Alger» soit, enfin, sous le nom «d'Algérie».*

*Cette dernière dénomination, plus courte, plus simple et en même temps plus précise que toutes les autres m'a semblé devoir dorénavant prévaloir.*

*Elle se trouve d'ailleurs déjà consacrée par une application constante dans les documents distribués aux chambres législatives et dans plusieurs discours du trône.*

*Je vous invite en conséquence, à prescrire les mesures nécessaires pour que les diverses autorités et généralement tous les agents qui, à un titre quelconque, se rattachent aux services civils ou militaires de notre colonie (illisible) dans leurs correspondances officielles et dans les actes ou certificats quelconques qu'ils peuvent être appelés à délivrer, à substituer le mot «Algérie» aux dénominations précédemment en usage.*

*Recevez, Monsieur le Maréchal, l'assurance de la très haute considération.*

*Le ministre, Secrétaire d'Etat de la Guerre à*

*M. le Mal Valée, Gouverneur Général de l'Algérie.*